

GT

Bilan de l'opération de transfert TGAP – BNA – TVA pétrole



21 octobre 2019

Compte rendu



S'IL N'Y A PAS DE SOLUTION
C'EST QU'IL N'Y A PAS DE PROBLÈME.

L'ETAT, CE GRAND BRANQUIGNOL ?

Titre honteusement provocateur ? Pas sûr ...

Le premier groupe de travail dédié au transfert de missions de la pauvre DGDDI, vers la non moins chahutée DGFIP s'est tenu le 21 octobre. Ce premier temps était dédié à un bilan (réclamé par les organisations syndicales) concernant les transferts déjà actés. Les boissons non alcooliques (BNA), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la TVA sur les produits pétroliers.

La séance fut ... instructive, mais aussi - et surtout ! - inquiétante sur la façon dont on mène les affaires publiques, du moins dans ce que nos fins penseurs politiques font subir comme cabriole à l'action publique.

Tout d'abord, une remarque préalable : les viles questions RH, comme le devenir des agents, seront évoquées plus tard (nous ne sommes pas rassurés pour autant ...), par les directions générales concernées (nous le sommes encore un peu moins qu'avant ...). Il est vrai que le président de séance, Alexandre Gardette n'a pas pour mission première de veiller aux destinées des agent.e.s concerné.e.s. Ceci concerne plutôt les directions générales (et Bercy soit dit en passant). Or, A.Gardette était assez seul pour faire face aux organisations syndicales ministérielles. DG et autres sous-directeurs avaient sûrement mieux à faire de leur après-midi ...

Bilan Non Adéquat

La première salve (le mot est choisi à dessein) a porté sur les BNA. Et, après les différentes interventions, A. Gardette a dû se résoudre à reconnaître, avec honnêteté, qu'il y avait de quoi se poser des questions. Et qu'on ne peut franchement pas qualifier le tableau d'idyllique.

Pour ces taxes, on peut partir sur un chiffre qui frise les 500 millions d'euros par an. Certes, ce n'est pas fondamental pour l'État. Mais entre les avoir ou pas ...

L'administration nous indique que le chiffre est en augmentation entre 2018 (DGDDI) et 2019 (DGFIP). Mais le document est honnête : il précise que les taux de ces taxes ont augmenté. ...

Comme nous sommes rigoureux nous nous sommes amusé à appliquer les augmentations aux masses perçues en 2018 et, ôh surprise !, on trouve un chiffre assez largement supérieur (près de 100 millions).

Autre sujet : au-delà de l'aspect fiscal, il y a également un enjeu de santé publique. En effet, même si le système est imparfait, il fonctionne quand même avec une taxation qui frappe un gros nuisible en termes de santé publique, à savoir les sucres ajoutés. Or, pour effectuer des contrôles, il faut un acteur incontournable en la personne des laboratoires de l'État. Or, dans la période, ces derniers ont été relativement peu débordés sur le sujet, dans la mesure où il semble bien qu'aucune analyse n'a été sollicitée ...

Enfin, toujours sur le chapitre BNA, on ne peut pas passer sous silence que le commerce illicite en la matière est assez soutenu et figure parmi les différents modes d'alimentation de l'économie parallèle. Il est vrai que dès lors qu'un produit est taxé spécifiquement, la fraude n'en prend que plus d'intérêt et peut être un outil de concurrence totalement déloyal entre celui qui respecte les règles et celui qui s'en affranchit. Or, le contrôle des flux et les interventions sur site sont incontestablement un atout majeur en la matière.

Il n'est bien sûr pas question de dire qu'une administration est supérieure ou plus efficace que l'autre (ce serait juste idiot d'aller sur ce terrain ...). C'est tout simplement qu'il y a des différences de structures et d'organisation (et d'expérience de chaque sujet), qui font que rebattre les cartes n'était pas forcément justifié.

Certains éléments sont de pure logique assez élémentaire. En tout cas, ils parlent aux agents, mais semblent échapper complètement à des décideurs politiques qui paraissent surtout succomber aux sirènes du dogme.

On peut reproduire pour partie les griefs ci-dessus pour la TGAP. Quant à la TVA sur les produits pétroliers, on nous indique que cette dernière est un non-sujet. Et que de toutes façons, quand on entend TVA, il faut entendre DGFIP. Ah ? ... D'un autre côté, la TVA concernée presque un « phénomène découlant » de la TICPE. Or, il a été décidé de laisser cette dernière à la DGD-DI. Cohérence, quand tu nous tiens ...

Mais demeurons prudent sur ce point : nos « agités politiques » pourraient se saisir de ce prétexte pour tout faire changer de main ...



Au final, que ressort-il de ce premier examen technique ? Et bien, il semble manifestement que les décisions politiques n'ont peut être pas été suffisamment réfléchies. On bouleverse l'existant avec une certaine légèreté.

Nous avons même entendu passer du côté administratif qu'on pouvait légitimement se poser la question du renvoi des BNA vers la DGDDI éventuellement lors du PLF 2021 (!!). Le constat, même s'il est hypothétique, a le mérite d'être éloquent ...

Pour notre part, il ne s'agit pas de s'opposer à toute évolution quelle qu'elle soit. Par contre, les réformes et restructurations à l'emporte-pièce ne sont pas admissibles. On n'attend pas la perfection de la part de l'Etat (nous serions sûrement déçus d'ailleurs ...).

Mais nous sommes quand même en droit d'attendre autre chose que ces gesticulations qui ont parfois un caractère erratique.

Reconnaissons à ce bilan le mérite d'avoir été fait assez vite. Le problème, c'est qu'à titre général le temps qu'on voit les effets de ces évolutions, leurs « promoteurs » (notamment politiques) sont souvent partis sous d'autres cieux.

Si on veut vraiment faire un travail de bilan, il faut en tirer vraiment des conséquences pour les sujets évoqués lors de cette séance, et au-delà. C'est à cette aune là qu'on évoluera l'intérêt réel de ces travaux.

